



Manuel d'utilisation *pour hotte à filtration*



Modèle H70



SOMMAIRE

- 1.** Description / Utilisation Page 2
- 2.** Caractéristiques techniques Page 4
- 3.** Installation et mise en service Page 5
- 4.** Utilisation Page 9
- 5.** Entretien et maintenance Page 10
- 6.** Pièces détachées Page 13
- 7.** Recyclage Page 13
- 8.** Garantie Page 14



1. DESCRIPTION / UTILISATION

Pourquoi utiliser une sorbonne à recirculation d'air ?

Lorsque vous manipulez des produits chimiques, votre santé est mise en danger à cause de l'émanation de vapeurs ou poudres nocives voire toxiques. Afin de vous protéger et de préserver votre environnement direct, il y a lieu de manipuler vos produits dans une sorbonne à recirculation d'air (anciennement enceinte pour toxique à recyclage d'air filtré ou ETRAF) équipée soit d'un filtre moléculaire (ou filtre à charbon actif), soit d'un filtre particulaire (ou filtre HEPA), soit d'un filtre moléculaire et d'un filtre particulaire.

Pourquoi choisir une sorbonne à recirculation d'air LABOPUR® ?

Forte de son expérience dans le domaine des armoires de sécurité pour le stockage des produits dangereux depuis plus de 40 ans, la société TRIONYX, le premier fabricant français d'armoires de sécurité pour produits dangereux, met tout son savoir-faire et sa technique dans la fabrication de ses hottes LABOPUR®.

Fabriquées en France, les hottes LABOPUR® disposent d'une fabrication et d'une finition de qualité, contrôlées selon des processus et procédures établis à partir du référentiel de la norme qualité ISO 9001 version 2008.

De plus notre savoir-faire a été testé avec succès par des laboratoires et organismes de contrôles français indépendants conformément à la norme NF X 15.211 dans sa version de mai 2009.

Normalisation

Norme NF X 15-211 - mai 2009 (extraits) :

La norme NF X 15-211 est la réglementation la plus exigeante actuellement en vigueur. Elle garantit à l'utilisateur une sécurité renforcée lui permettant de se concentrer sur ses manipulations.

Afin d'être conformes à cette norme, les hottes à filtration LABOPUR® doivent répondre à différents critères (résumé) :

- l'enceinte doit être munie d'un dispositif (de surveillance en continu du système) de ventilation afin de maintenir la vitesse de l'air à une valeur comprise entre 0,4 m/s et 0,6 m/s.
- le système de filtration de l'enceinte doit permettre de ne pas dépasser une concentration de rejet, en aval du(des) filtre(s), de 50% de la VME (valeur moyenne d'exposition) du toxique, manipulé dans l'enceinte, et cela pendant la durée de fonctionnement de détection.



- les enceintes doivent avoir été testées par un laboratoire agréé et indépendant.
- les enceintes de classe 2 doivent comporter une alarme sonore ou visuelle déclenchée par une horloge toutes les 60 heures de fonctionnement et un dispositif de prise d'échantillonnage.
- les enceintes de classe 2 ne doivent pas rejeter en aval du filtre plus de 50% de la VME du produit manipulé pendant la durée de fonctionnement de détection.

À quoi sert le charbon actif ?

Le charbon actif se présente sous la forme d'une poudre noire à structure poreuse permettant d'adsorber les molécules émanant des vapeurs de produits dangereux à l'aide de ses micros pores inférieurs à 2 µm.

En fonction des produits chimiques à filtrer, le charbon actif peut recevoir une imprégnation afin d'améliorer sa capacité d'adsorption. Une imprégnation pour un produit chimique donné conduira à une excellente adsorption pour ce produit, mais une mauvaise adsorption pour un autre type de produit chimique.

Conformité :

Les performances des hottes à filtration LABOPUR® ont été évaluées au regard de la norme NF X 15-211 - MAI 2009 par des laboratoires et organismes de contrôles français indépendants :

- Tests de filtration. Le système de management de la qualité de la société MAPE, dont la plupart des activités sont accréditées par le COFRAC, est annuellement évalué au regard de la norme ISO CEI 17025.
- Tests de confinement
- Tests d'étanchéité et d'intégrité du filtre absolu (filtre HEPA)

La qualité des hottes à filtration LABOPUR® est contrôlée selon des processus et procédures qualité définis à partir du référentiel de la norme internationale ISO 9001 version 2008, en sortie de chaîne de fabrication et avant leur expédition, afin de garantir à l'utilisateur un parfait fonctionnement et une parfaite efficacité.

Avantages :

Protection optimale de l'utilisateur

- Hottes homologuées à la norme NF X 15-211 - MAI 2009 par des laboratoires et organismes de contrôles français indépendants.
- Confinement des vapeurs et des poudres dans l'enceinte de manipulation puis éliminations de celles-ci lors de leur passage dans le filtre moléculaire ou dans le filtre HEPA.

- Prise d'échantillonnage en façade permettant un contrôle rapide et fiable de la saturation du filtre.
- Témoin lumineux à l'avant assurant à l'utilisateur le bon fonctionnement du système de ventilation/filtration de la hotte.
- Ventilateurs électriques silencieux répondant aux spécifications CE.
- Fenêtre de contrôle située en façade indiquant immédiatement si le filtre présent et bien adapté aux travaux.
- Bac de rétention intégré sous le plan de travail permettant ainsi de récupérer les liquides en cas de renversements accidentels.

Économies de temps et d'énergie

- Hottes livrées prêtes à l'utilisation (pas d'assemblage), à relier uniquement au réseau électrique.
- Pas de raccordement ou d'évacuation à prévoir, solution sans génie civil (si la hotte est équipée d'un filtre).
- Il n'est pas nécessaire de chauffer ou de réfrigérer l'air entrant dans la pièce.

Confort d'utilisation

- Parois transparentes (sauf à l'arrière) offrant un éclairage optimal du plan de travail et une visualisation immédiate des produits manipulés.
- Passages de mains ergonomiques permettent des manipulations sécurisées et aisées dans l'enceinte.
- Très faible niveau acoustique des ventilateurs permettant ainsi une concentration accrue pour les travaux.
- Grande facilité de remplacement du filtre à charbon actif, quelques minutes suffisent.

2. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Conformité :

- Hottes homologuées à la norme NF X 15-211 – Mai 2009 par des laboratoires et organismes de contrôles français indépendants

Caractéristiques techniques :

- Construction en acier 12/10ème
- Peinture époxy blanche RAL 9010, et bleue RAL 5015
- Parois vitrées en PMMA
- Façade battante à ouverture totale pour accès complet à l'intérieur de la hotte
- Vitesse moyenne d'air en façade : 0,5 m/s
- Tension : 220-240 volts
- Puissance électrique : 10 W



- Intensité : 0,1 A
- Puissance sonore du ventilateur : 57 dB(A) (hors flux d'air)
- Débit : 170 m³/h
- Dimensions extérieures : H 605 x L 505 x P 485 mm
- Dimensions intérieures : H 410 x L 455 x P 445 mm
- Poids : 25 KG

3. INSTALLATION ET MISE EN SERVICE

Mise en place :

Votre hotte doit être installée sur une surface parfaitement plane et pouvant supporter le poids de celle-ci. Veillez à ce que l'ensemble de votre hotte soit correctement calé afin que la hotte ne puisse pas basculer ou bouger. Les éventuelles mises à niveau et calage sont à effectuer par l'utilisateur. La mise à niveau s'effectue à l'aide des pieds vérins situés sous la hotte.

Le lieu d'installation de votre hotte doit garantir :

- que celle-ci ne soit pas exposée de façon directe ou indirecte à une quelconque source de chaleur.
- que celle-ci soit à l'abri de l'humidité (hygrométrie comprise entre 40% et 70%) et que la température ambiante dans le lieu où elle est située soit de l'ordre de 20°C±2°C afin de profiter des qualités optimales de votre filtre à charbon actif.

Votre hotte à filtration doit-être située dans un lieu éloigné de toute source de turbulences aérauliques : lieu de passage, fenêtre, porte, bouche d'aération...

Mise en service :

Avertissement :

- Vous ne pouvez manipuler dans votre Sorbonne à recirculation d'air que des produits assujettis à une VME (valeur moyenne d'exposition), veuillez-vous reporter à la liste des produits située en annexe.
- Vous ne pouvez manipuler dans votre Sorbonne à recirculation d'air de classe 2 que des produits dont la VME (valeur moyenne d'exposition) est supérieure à 10 ppm.
- Il est impératif que les portes de la hotte soient fermées avant toute manipulation dans l'enceinte. Ne manipulez jamais de produits si l'enceinte n'est pas correctement fermée.
- Au cours de vos manipulations, il est impératif de maintenir les portes de votre hotte fermée.



Interrupteur marche/arrêt

Votre hotte est munie d'un interrupteur marche/arrêt avec voyant lumineux de fonctionnement. Celui- ci est situé en haut à gauche, sur le devant de la hotte.

Pour mettre la hotte en fonctionnement, appuyez sur l'interrupteur marche/arrêt, le voyant lumineux s'allume et la ventilation/filtration fonctionne. Le compteur horaire se met quant à lui en fonctionnement automatiquement.

Pour arrêter la hotte, appuyez sur l'interrupteur marche/arrêt, le voyant lumineux s'éteint et la ventilation/filtration s'arrête. Vous devez ensuite appuyer sur le bouton STOP du compteur horaire. L'arrêt du compteur horaire se fait uniquement manuellement.

Avertissement :

- Il est impératif que vous mettiez votre hotte en fonctionnement avant d'introduire des produits dans l'enceinte de manipulation.
- Il est impératif que vous arrêtez le fonctionnement de votre hotte après avoir retiré les produits contenus dans l'enceinte de manipulation.

Compteur horaire

Lors de la première utilisation de votre hotte et après chaque coupure de courant prolongée, il est nécessaire de régler le compteur horaire situé en partie haute, à gauche, sur le devant de la hotte. Pour ce faire, veuillez suivre la procédure indiquée ci-dessous :

- Appuyez sur PROG, le nombre de gauche clignote,
- Appuyer sur + ou – afin d'afficher 60,
- Appuyer sur PROG, le nombre du milieu clignote,
- Appuyer sur + ou – afin d'afficher 00,
- Appuyer sur PROG, le nombre de droite clignote,
- Appuyer sur + ou – afin d'afficher 00.

Le compteur horaire décompte automatiquement dès lors que l'interrupteur marche/arrêt avec voyant lumineux de fonctionnement a été actionné lors de la mise en fonctionnement de la hotte.

Avertissement :



Pour régler le compteur horaire, votre hotte doit-être reliée au réseau électrique MAIS l'interrupteur marche-arrêt doit-être en position arrêt.

Une fois l'interrupteur marche/arrêt avec voyant lumineux de fonctionnement actionné pour arrêter la hotte, il y a lieu d'appuyer sur le bouton STOP du compteur horaire afin d'arrêter le décompte. L'arrêt du compteur horaire ne se fait que manuellement.

Conformément à la norme NF X 15-211, vous devez contrôler la saturation de votre filtre à charbon actif toutes les 60 heures. Le compteur horaire vous avertira toutes les 60 heures, à l'aide d'un signal sonore, que vous devez contrôler la saturation de votre filtre.

Avertissement :

Nous vous recommandons de ne pas attendre les 60 heures demandées par la norme NF X 15-211 afin de vérifier la saturation de votre filtre à charbon actif. Contrôlez de façon régulière la saturation de votre filtre à l'aide de la pompe manuelle et de tubes à réactifs adaptés. Pour trouver les tubes à réactifs adaptées aux produits que vous souhaitez mesurer, contactez-nous.

Anémomètre

Votre hotte est munie de série d'un anémomètre vous indiquant la vitesse de passage de l'air dans votre hotte. Ce dernier est placé à l'intérieur de l'enceinte de manipulation, en haut, à gauche. Conformément à la norme NF X 15-211, la vitesse de passage doit être comprise entre 0,4 et 0,6 mètre par seconde. Veillez donc à ce que l'anémomètre équipant votre hotte indique une vitesse comprise entre ces valeurs.

Avertissement :

Veillez à ce que la bulle soit de niveau (entourée en rouge) afin que votre anémomètre indique une vitesse de passage d'air correcte. Pour ce faire, effectuer le réglage à l'aide des pieds vérins situés sous la hotte.



Filtre à charbon actif

Avant de commencer à manipuler des produits dans l'enceinte de la hotte, vous devez vérifier impérativement que votre hotte est munie d'un filtre à charbon actif adapté au(x) produit(s) manipulé(s). Les filtres à charbon actif type ORG, CORG, FOR et AMM sont destinés à des manipulations générant des gaz ou des vapeurs. Ils ne doivent en aucun cas servir à des manipulations générant des fumées, ni pour des aérosols liquides.

Avertissement :

- Vous ne devez jamais manipuler des produits chimiques dans votre hotte si celle-ci n'est pas équipée d'un filtre à charbon actif adapté, vous mettriez votre santé en danger.
- Reportez-vous au livret fourni avec votre hotte afin de définir le filtre à charbon actif adapté à vos produits chimiques.
- Lorsque vous manipulez plusieurs toxiques simultanément, la somme des rapports des concentrations des produits à la VME correspondante doit être maintenue inférieure à 1 (loi d'additivité).

Pour vérifier si votre hotte est munie d'un filtre à charbon actif, vous devez regarder au travers de la fenêtre de contrôle la présence du filtre. Cette fenêtre est située sur le devant, à gauche du bandeau du capot ventilation/filtration.

Pour savoir si le filtre qui équipe votre hotte est compatible avec les produits manipulés, veuillez-vous reporter à la liste des produits adsorbés situées en annexe.

Les charnières situées à l'arrière du capot de ventilation/filtration sont volontairement non serrées à leur maximum. Il y a lieu de mettre en place le filtre à charbon actif (ou à défaut le kit de raccordement pour utilisation sans filtre à charbon actif), de refermer le capot, puis de resserrer les charnières à l'aide d'une clef Allen adaptée.



Transport et manutention

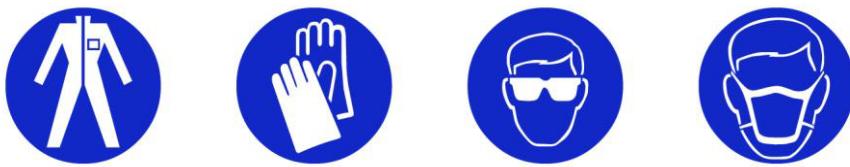
La hotte que vous venez de recevoir a été protégée et transportée dans des conditions optimales afin qu'elle soit préservée de toute altération due au transport.

Votre hotte doit être soulevée uniquement par le bas à l'aide d'un moyen approprié (ventouse, sangle...). Elle doit être transportée en position verticale et ne doit en aucun cas être couchée. Il est impératif d'éviter de l'incliner lorsqu'elle est soulevée et transportée. En effet, ceci peut provoquer des dommages pouvant altérer le bon fonctionnement des systèmes de sécurité équipant celle-ci.

D'autre part, si cette hotte doit être déplacée, il est impératif qu'elle soit placée sur une palette et sanglée afin d'éviter toute chute de celle-ci.

4. UTILISATION

Attention : Pour toute manipulation, il convient de porter un équipement de protection individuel adapté aux risques encourus : masques, lunettes, gants, blouses...



Avertissement :

- Vous ne pouvez manipuler dans votre sorbonne à recirculation d'air que des produits assujettis à une VME (valeur moyenne d'exposition), veuillez-vous reporter à la liste des produits située en annexe.
- Vous ne pouvez manipuler dans votre sorbonne à recirculation d'air de classe 2 que des produits dont la VME (valeur moyenne d'exposition) est supérieure à 10 ppm.
- Il est impératif que les portes de la hotte soient fermées avant toute manipulation dans l'enceinte. Ne manipulez jamais de produits si l'enceinte n'est pas correctement fermée.
- Au cours de vos manipulations, il est impératif de maintenir les portes de votre hotte fermée.



5. ENTRETIEN ET MAINTENANCE

Contrôles de sécurité :

Avant toute chose, il est recommandé de tenir un cahier de contrôle pour chaque hotte que vous utilisez dans lequel vous devez préciser les quantités et la nature des produits chimiques utilisés dans l'enceinte de manipulation de votre hotte.

Nous vous recommandons de vérifier le bon état général de votre hotte avant chaque manipulation et d'effectuer une vérification approfondie chaque mois.

N'attendez pas les 60 heures demandées par la norme NF X 15-211 pour vérifier la saturation de votre filtre à charbon actif à l'aide des tubes à réactif.

Attention : Pour toute opération d'entretien et de maintenance, il convient de porter un équipement de protection individuel adapté aux risques encourus : masques, lunettes, gants, blouses...



Prise d'échantillonnage :

Afin de vérifier la saturation du filtre à charbon actif, il y a lieu d'utiliser une pompe manuelle (référencée PMAF) et les tubes à réactif correspondants (consultez-nous pour connaître les tubes à réactifs à utiliser). Pour ce faire, veuillez suivre les indications portées directement sur la notice d'utilisation de la pompe et des tubes à réactifs.

Avertissement :

- Il est impératif que vous remplacez le filtre à charbon actif dès lors que l'indication portée par le tube à réactif atteint les 50% de la VME (valeur moyenne d'exposition).
- Le premier polluant relargué par le filtre est celui dont la masse moléculaire est la plus faible. A masse moléculaire égale, c'est celui qui a la température d'ébullition la plus basse.



Bac de rétention :

Veuillez vérifier si des liquides ont été récupérés dans ce dernier en soulevant le plan de travail posé au-dessus de celui-ci. Pour ce faire, le plan de travail est muni d'un trou dans le coin droit, à l'avant, vous permettant de le soulever plus facilement. Afin de le sortir, une fois légèrement soulevé, il y a lieu de le faire glisser vers l'extérieur via les encoches situées à gauche et à droite au bas de la hotte.

Dans le cas où des liquides ont été récupérés dans le bac de rétention, ce dernier doit être vidé et nettoyé dans les meilleurs délais à l'aide d'un matériel adapté (tapis absorbant...). Une fois le nettoyage terminé, repositionnez le plan de travail au-dessus du bac de rétention.

Avertissement :

- Lors du nettoyage du bac de rétention, vous devez impérativement porter des gants et un masque adapté.
- N'arrêtez pas la ventilation/filtration de votre hotte lorsque vous nettoyez votre bac de rétention.

Filtre à charbon actif :

Conformément à la norme NF X 15-211, vous devez contrôler la saturation de votre filtre à charbon actif toutes les 60 heures. Le compteur horaire vous avertira toutes les 60 heures, à l'aide d'un signal sonore, que vous devez contrôler la saturation de votre filtre.

Lorsque votre filtre à charbon est saturé, vous devez impérativement le remplacer avant toute autre manipulation. Si vous manipulez des produits chimiques dans votre hotte alors que le filtre à charbon actif est saturé, vous mettez votre santé en danger. Plus un filtre est proche de la saturation, plus l'accroissement de la concentration au rejet en aval du filtre est rapide.

Afin de remplacer votre filtre à charbon actif, vous devez soulever le capot supérieur de la hotte en vous aidant de la poignée de couleur bleue. Une fois le capot soulevé, afin de le maintenir ouvert, vous devez utiliser la tige métallique située à votre droite. Afin de retirer le filtre, vous devez soulever ce dernier vers le haut à l'aide des poignées prévues à cet effet. Mettez ensuite votre nouveau filtre en place en prenant soin de ne pas le faire glisser horizontalement dans le but de ne pas endommager le joint situé en partie basse.

Avertissement :

- Lors du remplacement du filtre, vous devez impérativement porter des gants et un masque adapté.



- Lorsque vous entreposez des filtres à charbon actif neufs ou des filtres que vous utilisez, il est impératif que vous les stockiez à l'abri d'une source d'humidité et éloignés d'une quelconque source de vapeurs de produits chimiques. Un filtre à charbon actif neuf dans son emballage d'origine se conserve pendant une période d'un an.
- Vérifiez hebdomadairement la qualité des joints équipant le filtre à charbon actif. Si le joint est endommagé, n'utilisez pas votre hotte à filtration vous mettriez votre santé en danger. Mettez en place un nouveau filtre avec des joints neufs.

Une fois le filtre remplacé, il se peut que vous soyez obligé de desserrer les charnières situées à l'arrière du capot de ventilation/filtration afin que le capot repose correctement sur le filtre permettant ainsi une étanchéité maximale. Pour ce faire, utilisez une clef Allen adaptée. Une fois le capot correctement mis en place sur le filtre, resserrer les charnières.

Parois transparentes :

Il y a lieu de vérifier que les parois transparentes ne sont pas endommagées afin de vous assurer que l'air contenu dans votre hotte ne puisse pas s'échapper et que l'aspiration vers le filtre à charbon actif s'effectue correctement. Si une des parois de votre hotte est endommagée, vous devez impérativement la remplacer. Veuillez-vous reporter au chapitre « Pièces détachées » afin de prendre connaissance des références des éléments souhaités.

Afin de remplacer une paroi transparente, vous devez vous munir d'un tournevis à tête cruciforme et démonter les équerres de maintien. Une fois ces équerres démontées, retirez la paroi transparente puis mettez en place la nouvelle paroi. Enfin, remontez les équerres afin de bloquer la paroi.

Avertissement :

- Pour le nettoyage des parois, utiliser du produit à vitre avec un chiffon doux. N'utilisez pas un chiffon abrasif, vous risqueriez de rayer les parois de votre hotte.
- Veuillez porter des gants avant tout intervention.
- Votre hotte ne doit jamais être utilisée s'il lui manque ne serait-ce qu'une paroi.

Anémomètre :

L'anémomètre vous indique en permanence la vitesse de passage dans votre hotte. Celle-ci doit être comprise entre 0,4 et 0,6 mètre par seconde. Lorsque votre filtre à charbon actif se sature, la vitesse diminue. Si la vitesse est inférieure à 0,4 mètre par seconde, vous devez impérativement remplacer votre filtre à charbon actif. Pour la procédure de remplacement du filtre à charbon actif, veuillez-vous reporter au chapitre « Filtre à charbon actif ».

Avertissement :

N'utilisez jamais votre hotte à filtration si la vitesse de passage de l'air est inférieure à 0,4 mètre par seconde.

Ces vérifications doivent être effectuées par votre service de maintenance. En cas de doute ou pour toute question éventuelle, il y a lieu de contacter votre revendeur habituel.

Il convient de nettoyer votre hotte avec de l'eau savonneuse uniquement, afin de ne pas la détériorer. Nous vous rappelons que vous devez porter, pour toute intervention, un équipement de protection individuelle adapté.

6. PIECES DETACHEES

Filtres

- Filtre à charbon actif pour vapeurs organiques : Référence **ORG50**
- Filtre à charbon actif pour vapeurs organiques et corrosives : Référence **CORG51**
- Filtre à charbon actif pour vapeurs de formaldéhyde : Référence **FOR50**
- Filtre à charbon actif pour vapeurs aminées : Référence **AMM50**
- Kit pour utilisation sans filtre à charbon actif : Référence **CAR50**

Accessoires

- Pompe manuelle : Référence **PMAF**
- Tubes à réactifs : *Nous consulter*

Pièces de recharge

- Anémomètre: Référence **ANEMO**
- Compteur horaire : Référence **TIMER**

7. RECYCLAGE

La hotte peut être entièrement démontée. Les divers éléments la composant tels que le métal... peuvent être éliminés séparément en vue d'un éventuel recyclage. Veuillez respecter à ce propos, les dispositions nationales et locales en matière d'élimination des déchets. De par leur nature, les différents éléments de votre armoire ne doivent en aucun cas être mélangés aux ordures ménagères.



8. GARANTIE

Votre hotte à filtration est garantie pour une période de 12 mois contre tout vice de fabrication et dans les conditions normales d'utilisation, à compter de la date indiquée sur le bon de livraison.

Notre garantie s'applique exclusivement en cas de défectuosité provenant d'un vice de conception ou d'un vice caché. La présente garantie couvre exclusivement le remplacement des matériels ou des pièces reconnues défectueuses par nos services qualité et technique, seuls qualifiés pour en juger. Elle est strictement limitée à la réparation de l'appareil dans nos ateliers.

Les pièces détachées sont garanties 3 mois après leur mise en place.

La présente garantie ne pourra être mise en œuvre dans les cas suivants :

- Le matériel n'est pas stocké, utilisé ou entretenu par l'utilisateur conformément aux usages
- En cas de détérioration du matériel par l'utilisateur ou un tiers
- Le matériel a subi une modification ou une réparation par l'utilisateur ou un tiers sans notre accord écrit au préalable
- En cas de mauvaise utilisation du matériel
- En cas d'usure normale du produit
- En cas de mauvaise installation du matériel
- En cas de dommages causés par la corrosion.

La mise en œuvre de la garantie n'aura pas pour effet d'en proroger la durée. Notre garantie cesse de plein droit dès lors que l'acheteur ne nous a pas averti du défaut constaté dans un délai de 7 jours à partir de sa découverte, date qu'il lui incombe de prouver.